RAPPORT DE GESTION
PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 27 JUIN 2019

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni.e en Assemblée Générale, en exécution des prescriptions légales, afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos au 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation le bilan moral et les comptes annuels dudit exercice.

Le document de bilan comportant le bilan moral a été rédigé et mis à votre disposition. Les éléments du bilan financier y figurent aussi.

Le bilan et le compte de résultat en annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable en vigueur.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

1- Situation et activité de la Société

1.1- Ventes :

Les produits d'exploitation de l'exercice 2018 sont de **2 223 273,65 €**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 est de **1 881 830 €**, il est supérieur à nos objectifs de **469 540 €** (par rapport au budget prévisionnel initial non réajusté)

Les ventes de prestations représentent **1 839 652,71 €**

Les ventes de biens représentent **42 177,29 €**

La part dite de mutualisation représente **155 199,10 €** , elle enregistre par rapport à 2017 une hausse de 32 %

1.2- Investissements :

Les nouveaux investissements réalisés amenant à immobilisation au cours de l'exercice sont d'un montant total de **21 474,37 €** Euros HT et concerne :

- **ESA - Drône : 1239,22 € HT**
- **ESA – ordinateurs (5) et écran (1): 7 544,46€ HT**
- **ESA – Camera: 2 497,42€ HT**
- **ESA – Longue-vue : 2 199,27€ HT**
- **ESA – Véhicule utilitaire: 6 800€ HT**
- **ESA – Toupie industrielle : 500€ HT**
- **CAE – Caisse enregistreuse : 694€ HT**

TOTAL nouvelles immobilisations : 21 474,37€ HT
Le Total immobilisé brut: 62 139,49€ HT
La valeur nette des immobilisations : 38 766,36€ HT

1.3- Financement – Bilan Passif :

Le capital social s'élève à 1750 € à la clôture de l'exercice.

Rubriques	Valeurs au 31.12.18			
Capital social	1750			
Reserve légale	1725			
fonds de développement	71 559,94			
Résultat exercice	14 298,81			
Subventions investissement	852,84			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**90 186,59**			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**373 349**			
DETTES FINANCIERES				
Dettes auprès des établissements de crédit à 2 ans maximum à l'origine	**0**			
Emprunts et dette financières divers				
Dettes banque (intérêt courus)	**1208,45**			
Taux zéro Cigale			**0**	**0**
FRES	**1 810**			
Total dettes financières + prov	**376 367,45**		**0**	**0**
DETTES D'EXPLOITATION				
Fournisseurs et comptes rattachés	**61 968,12**			
Dettes fiscales et sociales	**204 327,52**			
Dont Personnel	*23 368,55*			
Dont Organismes sociaux	*72 926,57*			
Etat, taxes sur le C.A	*108 032,40*			
Fournisseur d'immobilisations	**135,30**			
ES 10% A payer	**272 540,96**			
Autres dettes	**12 017,94**			
Produits constatés d'avance	**42 226,58**			
Sous-total	**593 216,42**		**0**	**0**
TOTAL	**1 059 770, 46**		**0**	**0**

CIGALE Montant des emprunts remboursés en cours d'exercice : 280 € = > emprunt remboursé intégralement au mois d'avril 2018
FRES 1 Montant des emprunts remboursés en cours d'exercice : 2 750€
FRES 2 Montant des emprunts remboursés en cours d'exercice : 690€

Montant des emprunts souscrits en cours d'exercice (FRES 2) 2 500 €

2- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

2.1- situation d'endettement :

Artefacts a actuellement deux emprunt en cours pour des ESA auprès du FRES (fonds régional de soutien aux

entrepreneurs salariés des coopérative d'activités de Centre Val de Loire). Un contracté sur 2018, et un autre contracté sur 2019.

Les dettes sociales et fiscales présentes au 31/12/2018 sont apurées.
Les dettes fournisseurs présentes au 31/12/2018 sont apurées suivant le point 2.4 « retard de paiement »

2.2- évolution des affaires :

La Société a réalisé, en 2018 un chiffre d'affaires net de **1 881 830 €** et enregistre une hausse de 26 % pour rapport à celui de 2017.

2.3- volume et complexité des affaires :

L'activité principale de la Société est l'accompagnement des porteurs-porteuses de projets repéré-e-s comme les entrepreneur-e-s-accompagné-e-s au sein de la CAE et encadré-e-s par une convention d'accompagnement.
L'autre partie de l'activité de la société est construite autour des activités des entrepreneur-e-s-salarié-e-s et s'inscrit dans le champ étendu de l'économie créative.
Le volume des affaires devient conséquent, de part le fait que nous comptons fin 2018 une centaine de coopérateurs.trices et que le développement des pôles agit comme un véritable levier économique.
L'accroissement de l'activité et la diversification des domaines d'activités entraînent une complexité de la gestion administrative et juridique des dites activités.

2.4 – Informations relatives au retard de paiement clients et fournisseurs

	Article D. 441 I.- 1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 II.- 2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jou et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						47	X					246
Montant total des factures concernées (préciser : ~~HT~~ ou TTC) TTC					16 271,39	16 271,39	X	82 412,34	105 864,19	37 836,63	138 532,70	364 645,70
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : ~~HT~~ ou TTC) TTC					2,39%	2,39%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : ~~HT~~ ou TTC) TTC							X	3,65%	4,69%	1,68%	6,13%	16,15%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues				Factures non parvenues : 26			Factures à établir = 44 Créances douteuses = 5					
Montant total des factures exclues (préciser : ~~HT~~ ou TTC) TTC				Factures non parvenues : 38 995			Factures à établir = 36 946,32 créances douteuses = 1 824,80					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de	□ Délais contractuels : (préciser) X Délais légaux : (préciser) paiement avec délai par défaut, 30 jour après livraison, execution de la prestat°.						□ Délais contractuels : (préciser) X Délais légaux : (préciser) paiement avec délai par défaut 30 jour après livraison/execution de la prestation.					

3- Résultats de cette activité et affectation du résultat

3.1- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, la Société a réalisé :

- un chiffre d'affaires net de 1 881 829,87€
- un résultat d'exploitation de 8 277,75€
- un résultat financier de 656,52€
- un résultat courant avant impôts de 8 934,27€
- un résultat exceptionnel de 5 364,54€
- un bénéfice net comptable de 14 298,81€

3.2- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés.

En référence au titre VII, article 4 des statuts

- ainsi 40% du montant du bénéfice de l'exercice 2018, soit 5 719,52€ est affecté aux réserves de la manière suivante: 25€ en réserve légale (atteignant ainsi le montant le plus élevé du capital) et 5 694,52 € en fond de développement

Nous vous proposons d'affecter de la même manière 60% du montant de ces bénéfices (soit 8 579,28€) aux salarié-e-s suivant la règle précisée dans les statuts, soit 30% de ce montant par part virile et 70% de ce montant au prorata du temps de travail, pour ceux et celles ayant acquis une ancienneté de 3 mois minimum l'année où le bénéfice a été réalisé (sur 2018 dans notre cas)

3.3- Dividendes distribués

Sur décision de l'AG (résolution 4 du PV) du 21/06/2012 aucun dividende ne sera versé aux sociétaires.

4- Evolution du projet de la société

4.1- Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

- La coopérative a évolué de manière positive tant du point de vue de son chiffre d'affaires que du point de vue du nombre de ses coopérateurs.trices.
- Par ailleurs, en 2018, sur les départements du 37 et du 45, la coopérative a atteint les objectifs quantitatifs annuels fixés par la Région (nombre de personnes accompagnées) dès le premier trimestre, sans communication externe. Depuis plusieurs années, nous sommes dans une configuration telle, que nous avons des « listes d'attente » pour intégrer Artefacts.
- 2018 c'était aussi le lancement de l'implantation d'antenne Artefacts sur le 41 et le 18.

Le développement d'Artefacts sur le territoire du Loir-et-Cher est très prometteur, avec un bon ancrage territorial, établi en peu de temps et un nombre de nouveaux/nouvelles coopérateurs.trices qui viennent confirmer la pertinence de cette implantation, dès la première année d'expérimentation.

Le développement sur le territoire du Cher est moins évident du fait de sa configuration très rurale, et les premiers CAPE étant portés par notre partenaire Solen Angels, il nous est difficile de tirer, pour cette première année, des conclusions quant à la pertinence de notre implantation sur ce département.

- 2018, pour finir c'est également le départ du gérant fondateur de la coopérative: M. doudat Emmanuel et l'arrivée à la co-gérance de M. Rodeff Thomas.

4.2- Activité de la Société en matière de recherche et de développement

La Société soutient ses efforts de développement dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion professionnelle comme elle a toujours fait.

Elle prolonge également son effort de structuration des pôles de services : pôle conseils, Courant Alternatif, Pôle médiation, Pôle 3D, Pôle makers,etc…

Par ailleurs, le CICE a été un véritable levier pour soutenir financièrement ces différentes actions.

4.3- Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

- L'embauche en janvier d'Anne en tant qu'assistante admin qui passe à partir de du 1er Juillet 2019 chargée d'admin à 80 % ETP pour les territoires du 45, 44 et 18 et l'embauche prévue d'un.e chargé.e admin à 80 % pour les territoires du 37 et du 41.
- Le départ de la coopérative de Julien au 31 juillet 2019
- Le départ d'Elise le 31 juillet 2019
- La refonte d'aide aux CAE de la Region Centre
- L'arrêt définitif de la boutique et du bail afférent au 30 juin 2019, moyennant 6 mois de loyers d'avance. La charge financière n'existera plus à partir de janvier 2020.

4.4- Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir

- Une augmentation constante des coopérateurs.trices liée au conventionnement avec les institutions comme la Région Centre et les Conseils Départementaux (environ 10 personnes/an/par territoire) à mettre en perspective avec un taux de départ assez faible, à partir du moment où les personnes passent en ESA.
- Etre cent coopérateurs.trices en 2018 et plus à l'avenir et être sur 5 territoires différents oblige à repenser notre gouvernance pour rester le plus possible une entreprise partagée, et de réfléchir à ce qu'on veut être en temps que collectif dans quelques années (doit-on poursuivre cette croissance ou alors l'arrêter, doit-on penser à une autonomie de gestion des territoires ou continuer dans un grand ensemble régionale, etc. ?). Cela pose aussi la nécessité de ré-adapter les processus utilisés par l'équipe d'appui, au niveau de l'accompagnement et celui de l'administratif.

5- Rapport social

5.1- Emploi

Développement de l'emploi au regard des objectifs fixés avec nos partenaires notamment du Conseil Régional de la Région Centre Val de Loire et des Conseil départementaux du 45 et 37.

5.2- Rémunérations

- La structure des rémunérations de l'équipe d'appui dépend de la convention SYNTEC.

Les salaires de l'équipe d'appui en ETP s'étendent actuellement de 1 295€ à 2 000€ net (essentiellement basé sur les nombres d'années d'expérience sur le poste et le niveau de responsabilité). Nous avons entamé une réflexion sur la politique salariale et l'écart des salaires tende à se réduire (Cf budget prévisionnel 2019) et il nous semble important de revaloriser les salaires de ceux et celles qui n'en ont pas bénéficié les années précédentes.

- La quasi-totalité des entrepreneur-e-s-salarié-e-s de la coopérative sont rémunéré-e-s sur la position 1.2.1 de la convention SYNTEC.
-Les gérant.e.s bénéficient d'une enveloppe de rémunération pour leur gérance
-Les membres du conseil de surveillance de bénéficient pas de jetons de présence rémunérés.

5.3- Formation

Le plan de formation est élaboré suivant les dispositions légales.

5.4- Sécurité et santé au travail

Suivi du document unique sur l'évaluation des risques professionnels. Sa mise à jour est prévue cette année et un chantier sur les risques professionnels est en cours.

5.5- Dialogue social, législation et conventions

2019 est la date limite pour la mise en place du CSE, les délégués du personnel, où du moins cette appellation n'existe plus. Le CSE existe déjà depuis 2018 sur l'établissement de Tours, il faut néanmoins réfléchir à l'articulation avec les autres territoires.

6- Impact territorial des activités

La Société Coopérative construit son implantation dans le tissu culturel et économique local.
Des contacts réguliers sont maintenus avec les Chambres Consulaires, la Boutique de Gestion, la Couveuse d'Entreprises, le Pôle Emploi, la Mission Locale, l'URSCOP, Centre Actif, les autres CAE, l'ensemble des collectivités locales et territoriales et les organismes professionnels dans les domaines de la formation et de la culture.

7- Egalité professionnelle hommes – femmes

Catégories de personnel (personnes physiques)	Année 2018
Pôle administratif (CDI) Coopérateurs.trices (ESA/CAPE)	3 femmes - 3 hommes 43 femmes – 59 hommes
Total	

Nous sommes par ailleurs signataires de la charte d'engagement régionale pour favoriser/valoriser les démarches entrepreneuriales initiées par des femmes.

8- REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2018

Frais généraux

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été comptabilisé au titre de l'exercice 2018 de frais généraux tels que ceux visés à l'article 39.4 dudit Code.
Nous vous communiquerons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit Code.
De plus, pour des motifs à la fois écologiques et économiques, l'équipe administrative a décidé de maintenir sa politique d'usage des transports en communs/covoiturage, autant que possible.

9- AUGMENTATIONS DE CAPITAL - DELEGATIONS ACCORDEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES SOCIETAIRES

- Stéphane Adam , pour deux parts sociales à 25€ soit un montant total de 50€
- Aurélie Brunet, pour deux parts sociales à 25€ soit un montant total de 50€
- Philippe Carré, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Nicolas Cathelain, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Pascal Daugeron, pour six part sociales à 25€ soit un montant total de 150€
- Anne-Lise Delabruyère, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Chimène Doffenies, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Antoine Dupré, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Agathe Gourdault-Montagne, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Laurence Picado, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Nolwen Quéré,pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€
- Pierre Simon, pour une part sociale à 25€ soit un montant total de 25€

Soit 475 € (quatre cents cinquante euros) d'augmentation, ce qui porte le capital à 2 225€ (Deux mille deux cents euros)

10- CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Néant.

11- CONVENTIONS LIBRES

Néant.

12- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

12.1- Mandats et fonctions

Thomas Rodeff – Gérant d'Artefacts mandaté par les sociétaires pour une durée de 3 ans (trois exercices comptables), cf statuts.
Nous arrivons au terme du mandat lors de l'AG de Juin 2021.

Bérouard Audrey – Gérante d'Artefacts mandatée par les sociétaires pour une durée de 3 ans (trois exercices comptables), cf statuts. Nous arriverons au terme du mandat lors cette l'AG.

Nous allons maintenant vous présenter, en détail, les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Vous trouverez, dans l'annexe au bilan, toutes explications complémentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner en donnant quitus de leur gestion à la gérance pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, et en émettant un vote favorable pour les diverses résolutions soumises à votre approbation.

Pour les sociétaires,
La Gérance, Thomas Rodeff et Audrey Berouard